

Projet 4.2 Annexe

NOTE DE SYNTHÈSE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
RESIDENCES LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES
BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Section d'exploitation

1.1. Les recettes d'exploitation

1.2. Les dépenses d'exploitation

2. Section d'investissement

3. Résultats de l'exercice

INTRODUCTION

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

Le budget Résidences Logements pour Personnes Âgées est un budget annexe au CCAS de Marck. La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses courantes liées à la gestion de résidences destinées exclusivement à usage locatif de logements foyers au profit de personnes âgées.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir.

Le budget Résidences Logements pour Personnes Agées pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024.

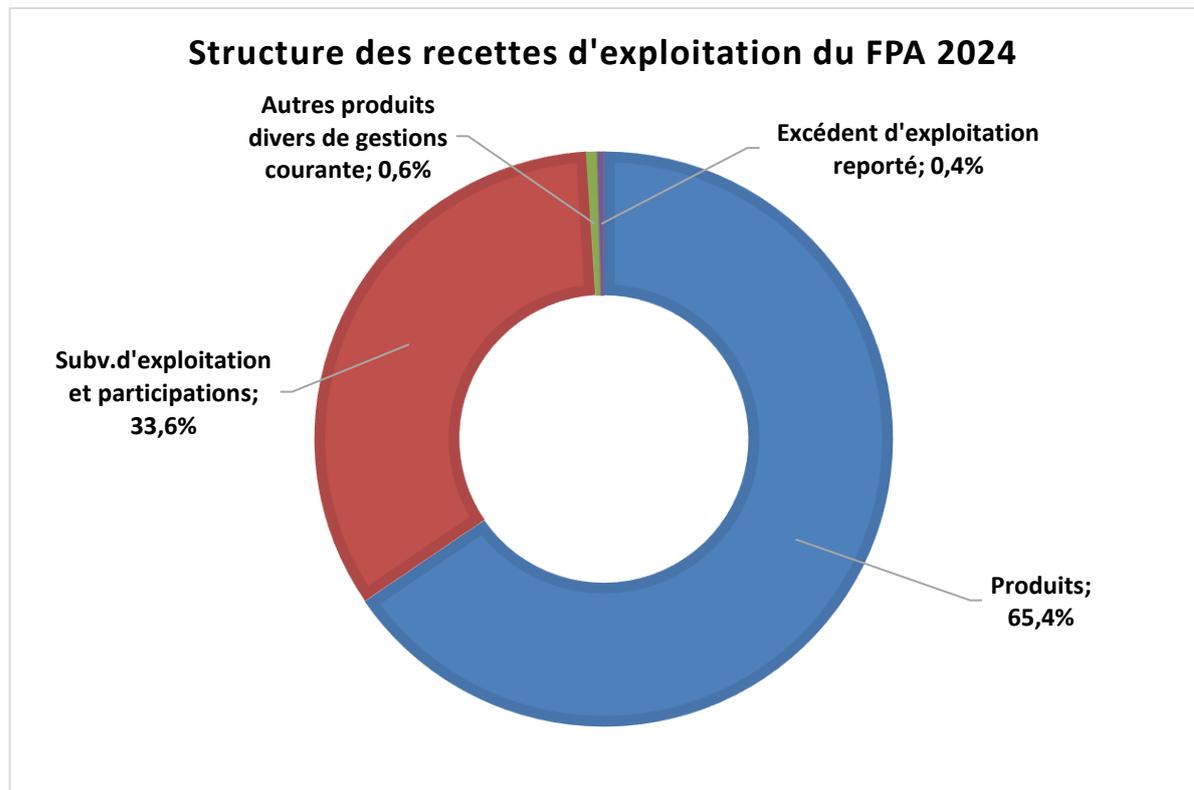
1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante. La gestion de la Résidence « Les Thermes » par le CCAS à compter de février 2024 justifie la hausse des recettes et des dépenses en 2024.

1.1. Les recettes d'exploitation

Pour l'exercice 2024, les recettes d'exploitation s'élèvent à 139 949,62 € (hors excédent reporté). On retrouve :

- Les produits ;
- Les subventions d'exploitation et participations ;
- Les produits exceptionnels.



Synthèse des recettes d'exploitation

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Produits	0 €	0 €	91 923 €	-
Subventions d'exploitation et participations	1 681 €	7 728 €	47 177 €	510,45%
Autres produits divers de gestion courante	0 €	0 €	850 €	
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	-
Résultat d'exploitation reporté	0 €	500 €	500 €	0,00%
Total des recettes d'exploitation	1 681 €	8 228 €	140 450 €	1 606,92%

En 2024, les produits issus de la perception des loyers des résidents se sont élevés à 91 922,83 €.

Les subventions d’exploitation concernent en 2024 la subvention communale pour un montant de 47 176,97 €.

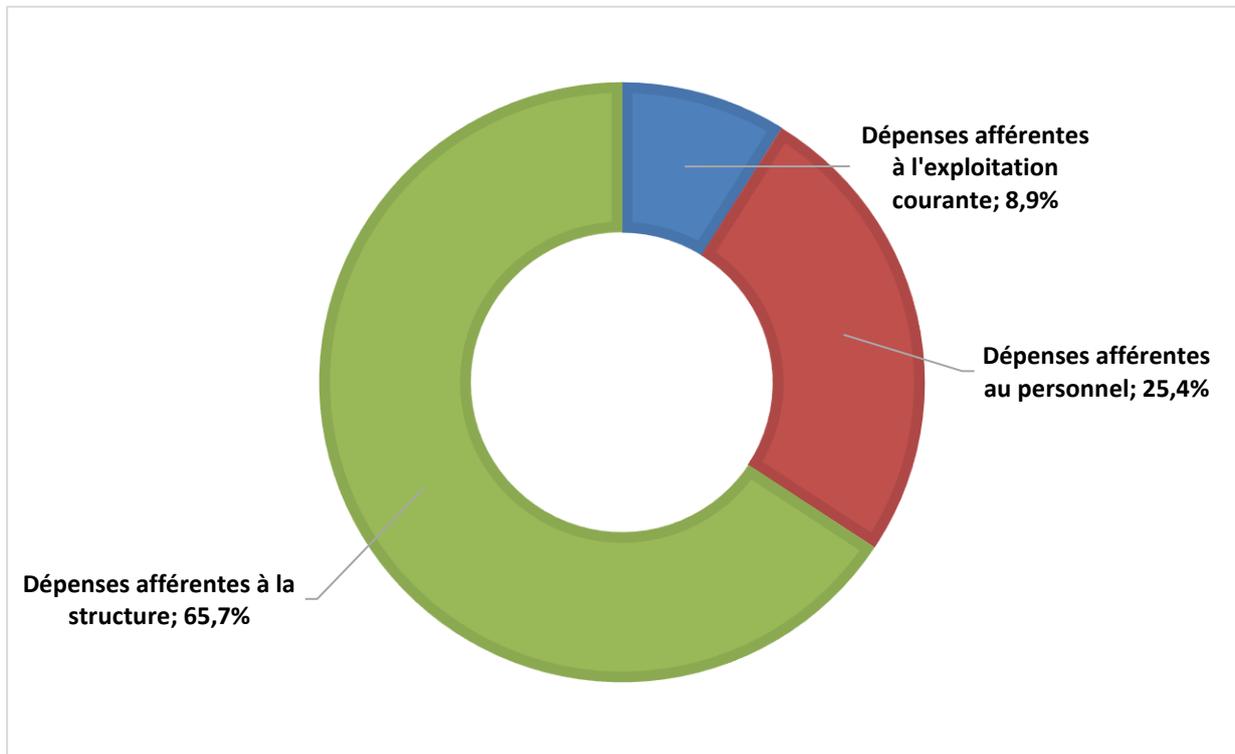
Les autres produits divers de gestion courante concernent l’encaissement d’une caution ainsi que des dépenses de rénovation du logement suite à des dégradations pour 849,82 €.

1.2. Les dépenses d’exploitation

Pour l’exercice 2024, les dépenses d’exploitation s’élèvent à 130 593€. Il s’agit de charges de personnel. On retrouve :

- Les dépenses afférentes à l’exploitation courante ;
- Les dépenses afférentes au personnel ;
- Les dépenses afférentes à la structure.

Structure des dépenses d’exploitation du RLPA 2024



Synthèse des dépenses d’exploitation

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0 €	0 €	11 595 €	-
Dépenses afférentes au personnel	1 181 €	7 728 €	33 177 €	329,30%
Dépenses afférentes à la structure	0 €	0 €	85 821 €	-
Total des dépenses d'exploitation	1 181 €	7 728 €	130 593 €	1 589,82%

En 2024, les dépenses afférentes à l'exploitation courante représentent 8,9 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit notamment des dépenses pour l'achat de fournitures et petits équipements pour l'organisation d'activités dans la salle de convivialité de la Résidence « Les Thermes », du remboursement de charges fonctionnelles au CCAS (maintenance et hébergement du logiciel de gestion des loyers) et à la Commune de Marck (mise à disposition de la salle de convivialité de la Résidence « Les Thermes »).

S'agissant des dépenses afférentes au personnel, celles-ci représentent, en 2024, 25,4 % des dépenses d'exploitation.

Quant aux dépenses afférentes à la structure, elles représentent, en 2024, 65,7 % des dépenses d'exploitation. Il s'agit principalement de la redevance due au bailleur pour les logements de la Résidence « Les Thermes ».

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du budget Résidences Logements pour Personnes Âgées.

2.1 Les ressources (recettes)

En 2024, le RLPA a perçu 7 204,88 € au titre des cautions versées par les locataires « entrant » dans la Résidence « Les Thermes ».

2.2 Les emplois (dépenses)

Une caution a été remboursée à un locataire « sortant » pour un montant de 254,67 €.

3. RESULTATS DE L'EXERCICE

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2024	254,67	130 593,00	130 847,67
Recettes 2024	7 204,88	139 949,62	147 154,50
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	6 950,21	9 356,62	16 306,83
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	0,00	500,00	500,00
RESULTAT DE CLOTURE 2024	6 950,21	9 856,62	16 806,83
Restes à réaliser en dépenses	0,00		0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2024	6 950,21	9 856,62	16 806,83